

AFFAIRE N° 4 - Acquisition par la Commune de St-Denis du terrain du Dr. YCARD : lettre en date du 17 Mars 1964 par laquelle le Dr. YCARD sollicite le remboursement de la somme de 750.000. F CFA, qu'il restait devoir à la C.C.C.E. au titre de la prime qui lui a été accordée pour la construction d'un F.3. sur le terrain de la rue Ste-Marie qu'il a vendu à la Commune de Saint-Denis.

Le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Dans sa lettre en date du 3 Décembre 1962 aux termes de laquelle il nous faisait des propositions concernant la vente de son terrain de la rue Sainte Marie, le Docteur Serge YCARD nous avait effectivement demandé de lui rembourser la somme de 750.000. F CFA, qu'il restait devoir à la C.C.C.E. au titre de la prime qui lui avait été accordée pour la construction d'un F.3. sur son terrain de la rue Sainte-Marie au cas où nous en serions preneurs.

Le Conseil n'avait pas retenu la ventilation du prix, et accepté la somme définitive et nette de 18.000.000. de francs CFA.

Par la suite le Docteur YCARD a renouvelé sa demande par lettre en date du 11 Mars 1964, compte tenu du temps qui a couru entre notre acceptation et la réalisation de l'acte et des frais qu'il a dû engager par ailleurs pour faire face à ses obligations.

Je vous demande donc, Messieurs, de bien vouloir prendre une décision à ce sujet. "

Après échange de vues, la demande présentée par le Docteur YCARD est rejetée à la majorité : M.M. FORT, THUONG-HIEM, ATECTAM et FERRERE s'étant abstenus volontairement.